RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A CASA DI SALINI

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000,00 euros

Siège social : Lieudit Ghiatone, 16, Allée des Myrtes
20166 PIETROSELLA

RCS AJACCIO 789 22 767

---- oOo ----

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt - quatre et le quatorze novembre, à 10 heures

Les associés de la société **A CASA DI SALINI**, société civile immobilière au capital de 1.000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Lieudit Ghiatone, 16 Allée des Myrthes 20166 PIETROSELLA, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Ange-Marie OTTAVI
Titulaire de 33 parts en nue-propriété
dont Madame Caroline **OTTAVI** détient l'usufruit

Madame Jeanne OTTAVI
Titulaire de 33 parts en nue-propriété
dont Madame Caroline OTTAVI détient l'usufruit de 17 parts
dont Monsieur Pierre OTTAVI détient l'usufruit de 16 parts

Madame Louise OTTAVI
Titulaire de 33 parts en nue-propriété
dont Monsieur Pierre OTTAVI détient l'usufruit

Monsieur Pierre OTTAVI
Titulaire d'une part en pleine propriété,
Titulaire de 49 parts en usufruit,

Madame Caroline BOCQUET épouse OTTAVI,
Titulaire de 50 parts en usufruit,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre, André, Stéphane **OTTAVI**, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Madame Marie-Laure **OTTAVI (épouse THULIN),** gérante non associée est présente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de gérance,
- Procuration pour l'établissement des formalités.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Madame Marie-Laure **THULIN née OTTAVI** de ses fonctions de gérante, à compter de ce jour, le 14 novembre 2024, et décide de nommer en remplacement :

Monsieur Pierre, André, Stéphane **OTTAVI,**
Deme[redacted]
Né le
De nationalité

Monsieur Pierre, André, Stéphane **OTTAVI,** gérant, exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi ainsi que par les statuts.

Monsieur Pierre, André, Stéphane **OTTAVI**, déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Pierre, André, Stéphane OTTAVI
En qualité d'associé
En qualité de représentant légal de Monsieur Ange-Marie OTTAVI et Mesdemoiselles Jeanne

[redacted]

Madame Caroline BOCQUET épouse OTTAVI
En qualité d'associée
En qualité de représentant légal de Monsieur Ange-Marie OTTAVI et Mesdemoiselles Jeanne et L[illegible]és,

[redacted]

Madame Marie-Laure THULIN née OTTAVI
Gérante démissionnaire

[redacted]